



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DECISION N°2022-221**  
**relative à la composition du comité d'experts spécialisé**  
**"CES Évaluation des risques liés aux agents physiques et**  
**aux nouvelles technologies"**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,**

---

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2020-2.03 du 25 juin 2020 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 16 juin 2020 ;

Vu la décision n°2020-122 du 30 juin 2020 portant nomination au comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies » ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 17 novembre 2020 ;

Vu la décision n°2021-122 du 28 mai 2021 portant nomination au comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies » ;

Vu la délibération n° 2021-2.03 du 22 juin 2021 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la décision n°2022-125 du 5 juillet 2022 portant nomination au comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies ».

**DECIDE :**

**Article 1 :** La durée du mandat des membres du comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies » est prolongée de 8 mois pour prendre fin le 31 août 2024.

.../...

**Article 2 :** Suite à la démission de Monsieur GIRAUDET (Fabrice) le 29 novembre 2022, la composition du comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

Madame PEREIRA DE VASCONCELOS Anne, présidente  
Monsieur DOUKI Thierry, vice-président  
Madame PARADIS Anne-Lise, vice-présidente  
Madame ANDREEVA Valentina  
Monsieur BOARINI Serge  
Madame BOURDIEU Anne  
Monsieur BURKHARDT Jean-Marie  
Monsieur CHAUMET-RIFFAUD Philippe  
Monsieur CLAUDEPIERRE Thomas  
Monsieur DEGAUQUE Pierre  
Monsieur DULON Didier  
Monsieur DUTILLEUX Guillaume  
Monsieur FALCON Jack  
Monsieur FELTIN Nicolas  
Monsieur FONTANA Luc  
Monsieur GIRARD Pierre-marie  
Madame GUSEVA CANU Irina  
Madame MOATI Frédérique  
Monsieur MOREL Jean-Luc  
Madame MOUNEYRAC Catherine  
Madame ROLS Marie-Pierre  
Madame SIMONNEAUX Valérie  
Madame TORRIGLIA Alicia  
Madame VIENOT Françoise

**Article 3 :** Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 23 février 2023

Le Directeur Général

Pr Benoit VALLET